



Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 7 novembre 2014  
(OR. en)**

**14551/14  
ADD 1**

**PV/CONS 53**

**PROJET DE PROCÈS-VERBAL**

---

Objet: **3341<sup>e</sup>** session du Conseil de l'Union européenne  
**(AFFAIRES GÉNÉRALES)**, tenue à Luxembourg le 21 octobre 2014

---

## POINTS EN DÉLIBÉRATION PUBLIQUE<sup>1</sup>

Page

### DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES

#### POINTS "A" (doc. 14339/14 PTS A 77)

1. Amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice 2015..... 3
2. Amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général pour l'exercice 2014 ..... 3

\*

\* \*

---

<sup>1</sup> Délibérations sur les actes législatifs de l'Union (article 16, paragraphe 8, du TUE), autres délibérations ouvertes au public et débats publics (article 8 du règlement intérieur du Conseil)

## **DÉLIBÉRATIONS LÉGISLATIVES**

*(Délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne)*

### **POINTS "A"**

**1. Amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget pour l'exercice 2015**

doc. 14066/14 FIN 724 INST 492 PE-L 64

Le Conseil a confirmé ne pas être en mesure d'accepter tous les amendements adoptés par le Parlement européen concernant la position du Conseil sur le projet de budget pour 2015, conformément à l'article 314, paragraphe 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.

**2. Amendements du Parlement européen à la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 au budget général pour l'exercice 2014**

doc. 14067/14 FIN 725 INST 493 PE-L 65

Le Conseil a confirmé ne pas être en mesure d'accepter tous les amendements adoptés par le Parlement européen concernant la position du Conseil sur le projet de budget rectificatif n° 2 pour 2014, conformément à l'article 314, paragraphe 4, point c), du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne.